



Le 6 septembre 2024

Objet : Appareils mobiles, cellulaires, réseaux sociaux

Chers parents, tuteurs, tutrices

Nous espérons que vous et vos enfants avez passé une agréable rentrée scolaire. Cette lettre a pour but de vous informer des nouveaux règlements mis en place par le ministère de l'Éducation concernant l'utilisation des téléphones cellulaires sur les lieux scolaires.

Afin de favoriser un environnement propice à l'apprentissage, de minimiser les distractions dans les salles de classe et de permettre aux élèves de se concentrer sur leur apprentissage, l'utilisation des appareils mobiles personnels est désormais restreint pendant la journée scolaire, sauf dans les circonstances suivantes :

- À des fins éducatives, selon les directives d'un éducateur;
- À des fins médicales et de santé qui nécessite l'utilisation pour la recueil de données;
- Pour répondre à des besoins éducatifs spéciaux.

Les appareils mobiles personnels de tous les élèves doivent être rangés dans un espace de rangement désigné dans la salle de classe hors de vue et éteints ou mis en mode silencieux pendant les heures d'enseignement sauf lorsque leur utilisation est explicitement autorisée par l'éducateur. L'élève pourra reprendre son appareil à la fin du bloc d'enseignement. Les élèves pourront utiliser leurs appareils mobiles personnels pendant leurs pauses et leurs dîners.

Si l'élève ne remet pas son appareil mobile personnel lorsque exigé, la direction d'école a le pouvoir d'appliquer le code de conduite de l'école et du conseil.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de ces nouvelles mesures qui visent à assurer un milieu scolaire plus productif. Nous vous encourageons à sensibiliser vos enfants sur ces mesures et de leur rappeler l'importance de respecter ces nouvelles règles. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec moi au 705-884-2222 .

Veuillez agréer, chers parents, tuteurs, tutrices, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La direction de l'école,

Anne Lemieux-Gravel

Anne Lemieux-Gravel